

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **session ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour, **séance du 11 avril 2012**, tenue à Ville de Bécancour (secteur Gentilly – salle Yvon-Guimond) à **20h00** sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet suppléant de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Ville de Bécancour	- M. Fernand Croteau, représentant - M. Mario Gagné, représentant - M. Guy Richard, représentant
Deschailons-sur-Saint-Laurent	- M. Christian Baril, maire
Fortierville	- M. Normand Gagnon, maire
Lemieux	- M. Jean-Louis Belisle, maire
Manseau	- M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	- M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	- M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Marie-de-Blandford	- M. Louis Martel, maire
Sainte-Sophie-de-Lévrard	- M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	- M. Jean-Guy Paré, maire
Saint-Sylvère	- M. Claude Beaudoin, maire

et tous formant quorum.

N'est pas représentée :
Sainte-Françoise

Assistent également à cette séance :
M. André Roy, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe

1 PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au départ de M. Maurice Richard, M. Mario Lyonnais, à titre de préfet suppléant, accepte d'assumer l'intérim à la préfecture jusqu'à l'élection d'un nouveau préfet. Le cadre légal sera vérifié pour savoir combien de temps peut durer cet intérim. Idéalement, l'élection du nouveau préfet devrait avoir lieu une fois seulement le nouveau maire de Bécancour élu, question que Bécancour puisse être éligible à l'élection du préfet et du préfet suppléant. Rappelons que ces 2 postes doivent être occupés par des maires.

3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour. Les points suivants sont à ajouter :

7.2 Comité de sélection – conseiller en communications
10.1 Bell
10.2 Corvée à Ste-Françoise

**RÉSOLUTION # 2012-04-75
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel qu'amendé en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1 PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
- 2 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 5 INTERVENANTS
 - 5.1 CLD
 - 5.1.1 Pacte rural
- 6 FINANCES
 - 6.1 Liste des recettes et déboursés
 - 6.2 Liste des comptes à payer
 - 6.3 Local de la MRC – renouvellement du bail
- 7 ADMINISTRATION
 - 7.1 Correspondance
 - 7.2 Comité de sélection – conseiller en communications
- 8 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1 Projet de modification – îlots déstructurés
 - 8.2 Projet de modification – matières résiduelles fertilisantes

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

- 8.3 Projet de modification – périmètres urbains
- 8.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Saint-Pierre-les-Becquets
- 9 GÉNÉRAL
 - 9.1 Cours d'eau
 - 9.1.1 Cours d'eau Branche Est
 - 9.1.2 Autorisations et engagements
 - 9.2 Invitations / colloques
 - 9.2.1 Assemblée des préfets FQM
 - 9.3 Demande d'aide financière et/ou d'appui
 - 9.3.1 Municipalité amie des aînés
 - 9.4 Programmes de rénovation
 - 9.5 Nominations
 - 9.5.1 Comité d'investissement commun (CIC) du CLD
 - 9.6 Plan d'action culturel 2010-2012
 - 9.6.1 Calendrier 2013
 - 9.6.2 Projets locaux
- 10 AFFAIRES NOUVELLES
 - 10.1 Bell
 - 10.2 Corvée à Ste-Françoise
 - 10.3 Monsieur Maurice Richard
- 11 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**RÉSOLUTION # 2012-04-76
adoption du procès-verbal – séance du 14 mars 2012**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 14 mars 2012 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5 INTERVENANTS

5.1 CLD

5.1.1 Pacte rural

Mme Sophie Veilleux mentionne que des modifications doivent être apportées au protocole liant la MRC et St-Pierre les Becquets pour le projet « salle d'entraînement multigénérationnelle ». Compte tenu que ces équipements demeurent la propriété de la commission scolaire La Riveraine, un nouveau protocole devra être signé avec cette dernière, en lieu et place de la municipalité. Le protocole prévoit également, outre les 30 000 \$ de l'enveloppe régionale, d'ajouter un montant de 25 000 \$ de l'enveloppe municipale.

**RÉSOLUTION # 2012-04-77
pacte rural 2007-2014
modification de protocole et bonification de projet**

CONSIDÉRANT le protocole intervenu entre la MRC de Bécancour et la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets pour le projet « salle d'entraînement multigénérationnelle »;

CONSIDÉRANT que les équipements installés, à la fin du projet, demeureront la propriété de la commission scolaire La Riveraine;

CONSIDÉRANT les sommes actuellement disponibles dans l'enveloppe municipale;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le protocole d'entente relatif au projet « salle d'entraînement multigénérationnelle » soit modifié :

- pour lier la MRC et la commission scolaire La Riveraine plutôt que la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets;
- pour bonifier le financement du projet par l'ajout d'une somme de 25 000 \$ de l'enveloppe municipale, en plus de celle prévue de l'enveloppe régionale (30 000 \$).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le préfet suppléant et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tel protocole pour et au nom de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

Mme Veilleux présente par la suite le rapport devant être présenté au MAMROT à chaque année. Ce dernier fait état de « 2 bons coups » soit le sentier écologique au Lac Rose et l'amélioration

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

du vestiaire du CAB à Fortierville. Il fait aussi la récapitulation de tous les projets approuvés pour l'année 2011.

**RÉSOLUTION # 2012-04-78
pacte rural
dépôt du rapport annuel**

CONSIDÉRANT les obligations de la MRC de Bécancour relativement au Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le rapport annuel préparé par l'agent rural et les explications données;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy Richard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter le dépôt du document « Pacte rural – Rapport annuel d'activités du Pacte rural » et que ce dernier soit transmis au MAMROT pour approbation.

ADOPTÉE

Mme Veilleux présente aussi les fiches de projet ainsi que le tableau récapitulatif des projets acceptés en 2011. 13 projets ont été réalisés. Le pacte rural y a contribué pour 189 166 \$, le milieu y a contribué pour 458 100 \$ pour un total d'investissements de 656 266 \$. Pour chaque dollar investi par le pacte rural, 2,3 \$ proviennent d'autres sources de financement.

**RÉSOLUTION # 2012-04-79
pacte rural
rapport annuel – fiches de projet**

CONSIDÉRANT les obligations de la MRC de Bécancour relativement au Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT les fiches de projet et le tableau récapitulatif préparés par l'agent rural et les explications données;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter le dépôt des documents « Pacte rural – Fiche de projet » et « tableau des projets du pacte rural 2011 » et que ces documents soient transmis au MAMROT pour approbation.

ADOPTÉE

6 FINANCES

6.1 Liste des recettes et déboursés

Les recettes, pour la période du 15 mars au 11 avril 2012, sont de 338 350 \$ (programmes de rénovation, quotes-parts, frais mensuels du CLD, v/t 2012, factures diverses, remboursement TPS TVQ, vente de bois et enveloppe 2011 du FSTD).

Les déboursés pour la même période sont de 255 360 \$ (salaires, DAS, déplacements, v/t 2012, fournitures poste SQ, fournitures de bureau, location équipements, abonnements, cours d'eau, entretien équipements, climatisation poste SQ, avis public v/t, aliments, transport de bois, évaluation foncière, cotisations, ordinateurs, suivi plan de développement, filtrage de courriel, licences informations, cotisation exposition agricole 2012, entente 911, réseau fibre optique, dossier Desjardins, programmes de rénovation, transport collectif, conciergerie pose SQ, backup colloques, entente pour la culture, CKBN, téléphone, cellulaires, internet).

6.2 Liste des comptes à payer

**RÉSOLUTION # 2012-04-80
acceptation des comptes à payer au 11 avril 2012**

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité général émis en janvier 2012;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Louis Martel

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des factures dues au 11 avril 2012, ainsi qu'il suit :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
CS la Riveraine	v/t 2012 (4 dossiers)	1 470.52	1 470.52
Ste-Cécile de Lévrard	v/t 2012 (1 dossier)	3 688.90	3 688.90
Ste-Marie de Blandford	v/t 2012 (1 dossier)	530.80	530.80
Fortierville	v/t 2012 (1 dossier)	1 111.38	1 111.38
St-Sylvère	v/t 2012 (1 dossier)	475.37	475.37

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
Papeterie du Sagittaire	fournitures diverses	83.31	133.91
	papier photocopieur	50.60	
Multi-Énergie Best	toilette cellule – poste SQ	485.71	485.71
Toshiba	entretien photocopieur	273.22	273.22
Uni-Communications	ligne directe	1 040.52	1 040.52
Technic Alarm	inspection alarme – poste SQ	314.00	314.00
Resto-Bistro le Must	lunch conseil	137.97	137.97
CSST	écart 2011	143.51	143.51
SOPFEU	cotisation # 2	226.97	226.97
Groupe Ultima	protection – frais de justice	1 090.00	1 090.00
Cliptel	banque d'heures informatiques	3 161.81	3 161.81
Éditions Yvon Blais	LAU annotée	110.15	110.15
Communications 1 ^{er} Choix	étui cellulaire	34.44	34.44
GROBEC	cotisation 2012	50.00	50.00
Groupe CLR	entente 911	1 692.95	1 692.95
Sogetel inc.	entretien réseau fibre optique	2 939.82	2 939.82
Produits Sany	produits – poste SQ	163.44	163.44
TOTAL			20 403,00 \$

ADOPTÉE

6.3 Local de la MRC – renouvellement du bail

M. André Roy mentionne qu'une rencontre a eu lieu avec le propriétaire des lieux pour négocier un nouveau bail. Il rappelle que le bail actuel prend fin le 31 août prochain. Il ajoute également que les travaux relatifs à l'agrandissement de la salle du conseil sont de l'ordre de 23 000 \$ et que la MRC en assumerait les frais.

Le bail actuel est de 9,50 \$/pi² pour un total de 4 440pi². Cette superficie n'inclut pas la salle du conseil puisqu'elle est disponible pour utilisation pour tous les occupants du bâtiment. Pour le nouveau bail, cette superficie n'est pas modifiée parce que la salle demeure toujours commune. Le coût serait de 9,50 \$/pi² pour 2012-2013 et 2013-2014 (septembre à août). Pour les années suivantes (2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017), le coût serait porté à 10,00 \$/pi². Il ajoute que ce coût est bien en-deçà du marché actuel.

**RÉSOLUTION # 2012-04-81
locaux de la MRC de Bécancour
bail pour une période de 5 ans**

CONSIDÉRANT les négociations intervenues avec le propriétaire du bâtiment abritant les locaux de la MRC, soit Construction JEL Bergeron;

CONSIDÉRANT l'offre faite par ledit propriétaire;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de conclure un nouveau bail avec Construction JEL Bergeron d'une durée de 5 ans (1^{er} septembre 2012 au 31 août 2017) à raison de 9,50 \$/pi² pour les années 1 et 2 et de 10,00 \$/pi² pour les années 3, 4 et 5 pour une superficie totale de 4 440pi².

ADOPTÉE

7 ADMINISTRATION

7.1 Correspondance

Des précisions sont demandées concernant, notamment, la demande du comité des Pipelines (travaux à proximité des réseaux) et le programme de récupération des lampes au mercure (FQM). Copie de ces correspondances sera transmise aux municipalités.

7.2 Comité de sélection – conseiller en communications

M. André Roy précise que la MRC a reçu 58 curriculum vitae pour ce poste. La formation d'un comité représentant la MRC et le CLD est nécessaire pour faire la pré-sélection des candidats pour fins d'entrevues.

**RÉSOLUTION # 2012-04-82
conseiller en communications
comité de sélection**

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour un conseiller en communications pour la MRC et le CLD;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que les 2 organismes soient représentés pour effectuer la pré-sélection des candidats pour fins d'entrevues;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que MM Mario Lyonnais, Jean-Guy Paré, Fernand Croteau et André Roy soient nommés au comité de sélection.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Projet de modification – îlots déstructurés

**RÉSOLUTION # 2012-04-83
homologation d'un projet de règlement**

**PROJET DE RÈGLEMENT
modifiant le règlement no.289 concernant le schéma d'aménagement
et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement à la
construction résidentielle en zone agricole**

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur prévoit la planification de la fonction résidentielle en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le 14 avril 2010 la MRC de Bécancour adoptait la résolution # 2010-04-092 afin de déposer à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande portait sur le volet 1 de l'article 59, à savoir les îlots déstructurés de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a rendu une décision le 15 juin 2011, laquelle décision est conforme au consensus établi entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ avait spécifiquement demandé à la MRC de Bécancour d'adopter un RCI afin d'accélérer l'application des normes découlant du consensus établi entre les parties concernées par la demande à portée collective;

CONSIDÉRANT QUE la MRC avait adopté à cette fin le règlement de contrôle intérimaire no.332, lequel a reçu un avis de conformité aux orientations gouvernementales du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé doit être modifié afin de tenir compte des résultats de cette décision ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par M. Jean-Guy Paré à la séance du 11 janvier 2012;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le présent projet de règlement portant le titre *Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la construction résidentielle en zone agricole* soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Le projet de règlement est décrit au long au livre des règlements.

ADOPTÉ CE 11 AVRIL 2012.

Mario Lyonnais
Préfet suppléant

André Roy, MBA
Directeur général et secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

8.2 Projet de modification – matières résiduelles fertilisantes

**RÉSOLUTION # 2012-04-84
homologation d'un projet de règlement**

**PROJET DE RÈGLEMENT
modifiant le règlement no.289 concernant le schéma d'aménagement et de développement
révisé de la MRC de Bécancour relativement à l'entreposage et à l'épandage de matières
résiduelles fertilisantes sur le territoire**

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé contenait des dispositions relatives à l'épandage des matières résiduelles fertilisantes;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions prescrivaient un périmètre de 1,5 kilomètre autour des périmètres d'urbanisation du territoire de la MRC à l'intérieur duquel est interdit l'épandage de matières résiduelles fertilisantes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Bécancour partage les objectifs de la Politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec relatifs au développement de la filière de la valorisation agricole et du compostage;

CONSIDÉRANT QUE l'épandage agricole des matières résiduelles constitue une voie intéressante de valorisation de ces matières puisque ces matières contiennent des fertilisants nécessaires à la croissance et au développement des plantes;

CONSIDÉRANT QUE les orientations gouvernementales en matière d'aménagement demandent aux MRC et aux municipalités d'assurer la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les nuisances susceptibles d'être provoquées par l'entreposage et l'épandage des matières résiduelles fertilisantes sont l'objet d'une préoccupation légitime du conseil des maires de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE l'épandage agricole des matières résiduelles nécessite l'obtention d'un certificat d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE certaines matières résiduelles fertilisantes sont odorantes et peuvent, de ce fait, causer des nuisances lors de leur entreposage et épandage;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a élaboré un *Guide sur la valorisation des matières résiduelles fertilisantes* contenant des normes de distances séparatrices d'épandage des matières résiduelles fertilisantes pour la protection de l'eau et de l'air;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Bécancour est d'avis de prescrire, dans certains cas, des distances séparatrices d'épandage des matières résiduelles fertilisantes supérieures à celles établies dans le *Guide sur la valorisation des matières résiduelles fertilisantes* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Bécancour est d'avis de réviser la norme unique prescrite dans le schéma d'aménagement et de développement révisé par des normes modulées selon les catégories d'odeur des différentes matières résiduelles fertilisantes;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné par M. Mario Lyonnais à la séance du 11 janvier 2012;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le présent projet de règlement portant le titre *Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à l'entreposage et l'épandage de matières résiduelles fertilisantes* soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Le projet de règlement est décrit au long au livre des règlements.

ADOPTÉ CE 11 AVRIL 2012.

Mario Lyonnais
Préfet suppléant

André Roy, MBA
Directeur général et secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

8.3 Projet de modification – périmètres urbains

**RÉSOLUTION # 2012-04-85
homologation d'un projet de règlement**

PROJET DE RÈGLEMENT

modifiant le règlement no.289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement à l'extension des périmètres d'urbanisation des municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Sainte-Françoise et Sainte-Sophie-de-Lévrard.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé identifie les limites des périmètres d'urbanisation des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Françoise a déposé une demande d'exclusion de la zone agricole des lots 723-165-P, 723-166-P et 723-167P aux fins d'agrandissement de son périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adresse à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 159;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard adresse à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 553-P;

CONSIDÉRANT QUE l'exclusion des parties de lot visées par ces demandes ne viendrait pas nuire à l'homogénéité agricole à l'échelle de ces communautés;

CONSIDÉRANT QU'il apparaît indispensable au maintien de la vitalité de ces municipalités de disposer d'une base territoriale pour un développement résidentiel capable d'attirer et de maintenir la population dans la municipalité, condition à son tour essentielle au maintien des services de proximité et à la santé fiscale et financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs relatifs aux périmètres d'urbanisation définis à l'article 2.4.1 du schéma d'aménagement et de développement révisé sont à l'effet de consolider les différents périmètres en intégrant l'ensemble du tissu urbain à l'intérieur de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a rendu des décisions favorables à ces demandes;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné par M. Guy St-Pierre à la séance du 11 janvier 2012;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Maurice Grimard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le présent projet de règlement portant le titre *Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à l'extension des périmètres d'urbanisation des municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, de Sainte-Françoise et de Sainte-Sophie-de-Lévrard* soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Le projet de règlement est décrit au long au livre des règlements.

ADOPTÉ CE 11 AVRIL 2012.

Mario Lyonnais
Préfet suppléant

André Roy, MBA
Directeur général et secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

8.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Saint-Pierre-les-Becquets

**RÉSOLUTION # 2012-04-86
demande d'autorisation à la CPTAQ (MRC)**

CONSIDÉRANT QUE la décision numéro 368142 rendue par la Commission le 15 juin 2011 relativement à la demande à portée collective produite par la MRC de Bécancour identifie une portion du territoire de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets, apparaissant sur un plan joint à cette décision, pouvant faire l'objet d'une demande d'implantation résidentielle par la MRC de Bécancour

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets, dans le cadre de la révision de son plan et de sa réglementation d'urbanisme, identifie ce secteur comme un secteur prioritaire de développement résidentiel

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions des règlements de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC verra à la modification de son schéma d'aménagement et de développement en fonction de la décision rendue par la Commission;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis de déposer à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles une

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture pour une portion du territoire de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets telle que cartographiée à la décision numéro 368142 rendue par la Commission le 15 juin 2011.

ADOPTÉE

9 GÉNÉRAL

9.1 Cours d'eau

9.1.1 Cours d'eau Branche Est

**RÉSOLUTION # 2012-04-87
cours d'eau Branche Est et ses embranchements (Manseau)
abrogation des dispositions le concernant**

CONSIDÉRANT que le cours d'eau Branche Est et ses embranchements (Manseau) a fait l'objet d'un acte d'accord accepté le 21 juin 1963;

CONSIDÉRANT que les travaux relatifs à l'acte d'accord ont été finalisés en 1965 par le MAPAQ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'abroger toutes dispositions relatives à ce cours d'eau et ses embranchements;

CONSIDÉRANT que l'article 248 de la *Loi sur les compétences municipales* stipule que les règlements, procès-verbaux et actes d'accord qui concernent les chemins, ponts et cours d'eau ne peuvent être modifiés ni remplacés;

CONSIDÉRANT que ce même article stipule aussi que les actes ci-dessus cités peuvent être abrogés par voie de résolution;

CONSIDÉRANT qu'un rapport favorable à l'abrogation de l'acte d'accord régissant le cours d'eau en titre a été rédigé par le coordonnateur régional des cours d'eau;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Beaudet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'abroger l'acte d'accord du 21 juin 1963 relatif au cours d'eau Branche Est et ses embranchements (Manseau).

ADOPTÉE

Lors d'une prochaine séance, un projet de règlement sera présenté pour régler l'écoulement des eaux dudit cours d'eau pour faire suite à l'avis de motion donné à la séance de mars 2012.

9.1.2 Autorisations et engagements

**RÉSOLUTION # 2012-04-88
travaux sur les cours d'eau
autorisations et engagements**

CONSIDÉRANT les demandes reçues pour l'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'analyse technique du responsable des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que ces cours d'eau nécessitent un entretien mécanisé;

CONSIDÉRANT que les intéressés ont été rencontrés;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les travaux sur les cours d'eau ci-après nommés soient autorisés, que Stéphane Laroche soit nommé responsable des travaux et qu'un entrepreneur soit engagé, ainsi qu'il suit :

Cours d'eau	Entrepreneur	Équipement requis	Prix
Rivière Sauvage-branches 16-19-19A-23 (Lemieux-Saint-Sylvère)	Excavation Jean Larivière	Pelle 200	110 \$ / h
Cours d'eau Première Décharge- branche1 (Parisville)	Excavation Rolland Laquerre	Pelle 225T	120 \$ / h
Rivière Marguerite – branche 30 (ville de Bécancour)	Drainage Saint-Célestin	Pelle 210	130 \$ / h
Rivière aux Glaises- branche12 (Ville de Bécancour et Saint-Pierre-les-Becquets)	Excavation Denis Demers	Pelle 200	105 \$ / h

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

9.2 Invitations / colloques

9.2.1 Assemblée des préfets FQM

M. Mario Lyonnais mentionne qu'il serait opportun que M. Jean-Guy Paré y participe puisqu'un atelier porte sur le renouvellement des ententes MRC/CLD. M. Guy St-Pierre y participera également puisqu'il est membre du conseil d'administration de la FQM.

**RÉSOLUTION # 2012-04-89
assemblée des MRC
autorisation de participation**

CONSIDÉRANT la tenue, par la FQM de l'Assemblée des MRC les 23 et 24 mai prochains à Québec;

CONSIDÉRANT la pertinence des sujets traités, soit le renouvellement des ententes MRC/CLD et la gouvernance territoriale;

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier en regard du poste *frais de congrès, colloque des sections législation et administration générale*;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que MM Mario Lyonnais, Jean-Guy Paré et André Roy soient autorisés à participer à l'Assemblée, que la MRC défraie le coût d'inscription (126,47 \$/personne) et rembourse les frais de déplacement, subsistance et séjour.

ADOPTÉE

9.3 Demande d'aide financière et/ou d'appui

9.3.1 Municipalité amie des aînés

**RÉSOLUTION # 2012-04-90
municipalité amie des aînés
demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT que la démarche *Municipalité amie des aînés* a pour objectif premier l'adaptation des politiques, services et structures au vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bécancour souhaite améliorer les conditions et la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la démarche MADA vise à :

- reconnaître les besoins spécifiques des aînés;
- favoriser l'adoption d'actions concrètes par et pour les aînés;
- encourager la participation active des aînés à la vie de la communauté et contribuer à la vie familiale;
- consolider la solidarité intergénérationnelle;
- promouvoir les saines habitudes de vie dans un contexte de vieillissement actif;
- encourager les aînés à prendre en charge leur santé et contribuer à leur autonomie vers une vie plus active;
- appuyer les familles dans leur implication en lien avec les aînés.

CONSIDÉRANT que le Carrefour action municipale et famille ainsi que le ministère de la Famille et des Aînés apporteront un support technique et qu'une aide financière substantielle est possible;

CONSIDÉRANT que la MRC et les municipalités pourront volontairement participer à la démarche;

CONSIDÉRANT que la MRC a mandaté Monsieur Claude Beaudoin comme personne élue responsable de la question aînée et qu'il siège à la Table de concertation des aînés de la MRC de Bécancour;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour dépose une demande d'aide financière dans le cadre de la démarche *Municipalité amie des aînés*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que Monsieur André Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, est identifié à titre de mandataire et le délégué pour le suivi de la demande.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le préfet suppléant et le secrétaire-trésorier à signer tout document devant intervenir entre le ministère et la MRC.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

ADOPTÉE

9.4 Programmes de rénovation

Mme Line Villeneuve présente un tableau des dossiers acceptés en 2011 pour les programmes de rénovation domiciliaire (RénoVillage, PRU et PAD).

- RénoVillage : 26 dossiers pour 230 218 \$;
- PRU : 2 dossiers pour 12 000 \$
- PAD : 3 dossiers pour 55 101 \$.

À l'heure actuelle, la MRC détient déjà 11 demandes pour RénoVillage. On sait que le budget qui sera accordé le sera pour une période de 2 ans et que le montant réservé par MRC serait sensiblement le même que par les années passées soit de l'ordre de 235 000 \$/année. Il faut cependant attendre l'avis du ministre pour débiter les visites.

9.5 Nominations

9.5.1 Comité d'investissement commun (CIC) du CLD

**RÉSOLUTION # 2012-04-91
comité d'investissement commun (CIC) du CLD
nomination**

CONSIDÉRANT que le CLD doit être pourvu d'un comité d'investissement commun (CIC);

CONSIDÉRANT que M. Maurice Richard y siègeait;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que M. Fernand Croteau représente la MRC au CIC du CLD en remplacement de M. Maurice Richard.

ADOPTÉE

M. Jean-Guy Paré ajoute que ce comité fait ses recommandations d'investissement notamment en regard du Fonds d'investissement local (FLI) où l'aide financière ne peut excéder 50 000 \$.

9.6 Plan d'action culturel 2010-2012

9.6.1 Calendrier 2013

M. Jean-Louis Belisle explique que la MRC produira, pour 2013, son 5^e calendrier thématique. Le thème retenu pour 2013 est l'intérieur des églises du territoire. M. Mario Lyonnais veut s'assurer que l'église de Ste-Françoise, incendiée le 8 avril dernier, en fasse également partie.

M. Belisle ajoute que l'entreprise qui a réalisé le calendrier 2012 (graphisme et impression), Éditions Média Plus Communication a vendu suffisamment de publicité pour couvrir tous les coûts. L'entreprise suggère de réaliser les éditions 2013, 2014 et 2015 aux mêmes conditions mais exige un engagement de 3 ans de la MRC.

**RÉSOLUTION # 2012-04-92
calendrier 2013, 2014 et 2015
entente triennale**

CONSIDÉRANT que le calendrier 2012 a été réalisé par Éditions Média Plus Communications;

CONSIDÉRANT que cette entreprise finance les coûts de production et d'impression par la vente de publicité;

CONSIDÉRANT que les efforts de l'entreprise ont permis que le calendrier 2012 ne coûte rien à la MRC;

CONSIDÉRANT que l'entreprise offre de réaliser les calendriers 2013, 2014 et 2015 aux mêmes conditions mais qu'elle exige un engagement de 3 ans de la part de la MRC;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Normand Gagnon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS qu'une entente triennale soit conclue avec Éditions Média Plus Communications pour la réalisation (graphisme, impression, recherche des commanditaires) des calendriers 2013, 2014 et 2015 de la MRC de Bécancour.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le préfet suppléant et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer telle entente pour et au nom de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

9.6.2 Projets locaux

M. Belisle ajoute par la suite que les économies ainsi réalisées (6 500 \$) ont été reportées au Plan d'action 2010-2012. Des demandes d'aides municipales ont été reçues au comité culturel pour l'organisation d'événements, soit Saint-Pierre-les-Becquets et Sainte-Cécile-de-Lévrard. M. Belisle explique que le comité est à écrire les critères d'admissibilité et types d'aide. Cependant, ces 2 municipalités ont besoin d'une réponse rapide. Il ajoute que la tendance veut que l'aide accordée soit de 500 \$ pour une activité gratuite et de 300 \$ pour une activité de financement.

**RÉSOLUTION # 2012-04-93
plan culturel 2010-2012
financement de projets locaux**

CONSIDÉRANT les économies réalisées en regard du calendrier 2012 permettent le financement d'activités locales;

CONSIDÉRANT les demandes actuellement reçues;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Beudet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les sommes suivantes soient attribuées ainsi qu'il suit :

- Saint-Pierre-les-Becquets : présentation (6 mai 2012) du groupe Vocalis à l'église – activité gratuite – 500 \$;
- Sainte-Cécile-de-Lévrard : messe, brunch, orchestre rétro (17 juin 2012) – activité de financement pour les jeunes et la fabrique – 300 \$.

ADOPTÉE

10 AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Bell

M. Simon Brunelle réitère sa demande de 2011 à l'effet que le bottin téléphonique soit produit selon l'ancien format. On explique que les démarches doivent être faites auprès de Pages Jaunes.

**RÉSOLUTION # 2012-04-94
annuaire téléphonique**

CONSIDÉRANT que Groupe Pages Jaunes a modifié la présentation des inscriptions aux pages blanches du bottin téléphonique Mauricie depuis l'édition 2011-2012;

CONSIDÉRANT que cette démarche s'inscrit dans un souci de respect de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bécancour est consciente que l'utilisation du bottin papier est en voie de disparition en raison de l'utilisation croissante d'internet;

CONSIDÉRANT que les utilisateurs réguliers du bottin papier sont en majorité des personnes âgées qui n'utilisent pas internet;

CONSIDÉRANT que la présentation qui prévaut depuis 2011-2012 rend beaucoup plus ardue la recherche dans le bottin;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Simon Brunelle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de demander à Groupe Pages Jaunes de reprendre la présentation habituelle pour les prochaines éditions de son bottin téléphonique.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que copie de la présente soit transmise à Télébec Ltée.

ADOPTÉE

10.2 Corvée à Ste-Françoise

M. Simon Brunelle mentionne que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard offre de publiciser, via son journal local, une corvée éventuelle à Sainte-Françoise suite à l'incendie de l'église.

10.3 Monsieur Maurice Richard

Les membres du conseil tiennent à souligner l'immense apport de M. Maurice Richard au développement de la MRC de Bécancour.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

**RÉSOLUTION # 2012-04-95
monsieur Maurice Richard**

CONSIDÉRANT que M. Maurice Richard faisait partie du conseil des maires de la MRC de Bécancour lors de sa fondation en 1982 ;

CONSIDÉRANT qu'il en est le préfet depuis 1996 ;

CONSIDÉRANT qu'il quitte maintenant le monde municipal pour relever d'autres défis ;

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ UNANIMEMENT que de sincères remerciements soient adressés à M. Maurice Richard pour son implication et son dévouement constant au profit de Ville de Bécancour, de la MRC de Bécancour et même pour la région Centre-du-Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de le féliciter pour sa nomination à titre de PDG de la Société du Parc industriel et portuaire de Bécancour et de lui souhaiter la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Bob Lemay mentionne que près de 20 municipalités ont maintenant adopté un règlement sur la protection des prises d'eau potable selon le modèle appelé « Saint-Bonaventure ». Il ajoute que ce règlement est conforme à la *Loi sur les compétences municipales* et recommande aux municipalités de la MRC de faire de même. Il rappelle que sans eau, il n'y a ni agriculture, ni économie. Il demande à ce que Me Richard Langelier puisse faire la présentation de ce projet de règlement.

M. Mario Lyonnais rappelle qu'on est en période de question, non pas de présentation, et que jamais la MRC ne s'est opposée à ce qu'une telle présentation puisse être faite dans les municipalités.

M. Jean-Guy Paré veut remercier le conseil municipal de Sainte-Sophie-de-Lévrard d'avoir adopté cette réglementation puisque la prise d'eau de Saint-Pierre-les-Becquets s'y trouve, cette municipalité ayant également adopté le règlement. M. Jean-Guy Beudet mentionne qu'une rencontre d'information, organisée par la MRC, pourrait avoir lieu à Sainte-Sophie. M. Mario Lyonnais n'y voit aucune objection.

M. Guy St-Pierre rappelle que cette réglementation peut être adoptée uniquement par les municipalités et qu'une telle rencontre doit pouvoir réunir maires et surtout les conseillers municipaux.

Plusieurs personnes de l'assemblée exigent d'entendre Me Langelier.

M. Ronald Lefebvre suggère de lever la séance pour permettre à Me Langelier de faire une courte présentation pour les maires et les nombreuses personnes qui se sont déplacées.

En accord avec les disponibilités des personnes requises, la rencontre d'information aura lieu le mercredi 25 avril 2012 (19h30) à Sainte-Sophie-de-Lévrard. M. Jean-Guy Beudet confirmera le lieu (salle communautaire, école ou église).

12 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION # 2012-04-96
levée ou ajournement de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (21h30).

ADOPTÉE

Mario Lyonnais
Préfet suppléant

André Roy, MBA
Directeur général et secrétaire-trésorier